



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

**Délégation de signature à Madame
OKALA Véronique**

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction des Finances, de la
Commande Publique,
des Affaires Juridiques et
Immobilières
DCPAJI_AR2024_0058

Nous, **Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L. 2122-19 par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services et au directeur général adjoint des services et au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux ;

Vu l'article R. 2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu l'article 18 du Code Electoral ;

Vu le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

Vu l'arrêté EF 359-10 du 16 août 2010 portant titularisation de Madame OKALA Véronique en tant qu'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 31 août 2010 ;

Vu la lettre de mutation du 8 janvier 2022 portant mutation interne de Madame OKALA Véronique au poste d'assistante de direction ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_0059 du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à Madame OKALA Véronique ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} – Délégation de fonction et de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Madame OKALA Véronique**, pour délivrer :

- Certificat de vie ;
- Certificats de vie maritale ;
- Attestation de composition de ménage pour la Belgique ;
- Imprimé E401 pour les français travaillant en Belgique pour percevoir les allocations familiales ;
- Imprimé de filiation pour les enfants scolarisés en Belgique ;
- Déclaration de départ à l'étranger (changement de résidence) ;
- Attestation de domicile ;
- Attestation d'inscription sur la liste électorale ;
- Lettre d'information de radiation des listes électorales ;
- L'application des I et II de l'article 8 du Code Electoral tel qu'il en résulte de la mise en œuvre de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 et du décret n°2018-350 du 14 mai 2018 ;
- Transmettre les demandes d'inscription et de radiation des listes électorales à l'INSEE dans le cadre de la gestion du répertoire unique ;

Article 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Madame OKALA Véronique**, pour les fonctions d'agent d'état civil pour délivrer :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- Procéder à la publication des bans et vérifier la sincérité matrimoniale des futurs époux afin de prévoir l'audition si nécessaire ;
- La délivrance de tous extraits, copies, quelle que soit la nature des actes ;
- L'enregistrement, la modification et la dissolution des pactes civils de solidarité ;
- L'audition des futurs époux si elle l'estime nécessaire ;
- La réception et la décision des changements de nom et de prénom ;
- La transcription, la mention en marge de tous actes et jugements sur les registres de l'état civil ;
- La rectification des erreurs ou omissions purement matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes de l'état civil dont il est dépositaire et dont la liste est fixée par le code de procédure civile.
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Article 3 - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 4 – Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 5 - Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DCPAJI_AR2023_0059 du 31 juillet 2023.

Article 6 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Transmis au Procureur de la République ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 7 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

22 AVR. 2024

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'agent délégataire :

 NO

Accusé réception en Préfecture le : **22 AVR. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **23 AVR. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_A2024_0058 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2024
Objet : Délégation de signature à Madame Véronique OKALA

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 22/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2024_0058 - D_l_gation OKALA.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240422-DAJI_A2024_0058-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/04/2024

